AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2170
FR0000127771-FS0957

4 novembre 2019

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 4 novembre 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 octobre 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et ne plus détenir aucune action de cette société.

 Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions VIVENDI détenues à titre de collatéral, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action VIVENDI au sens de l'article précité.

2. Par le même courrier, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 octobre 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 65 529 855 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,37% du capital et 5,002% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Détention (effective)	5 982 053	0,49	5 982 053	0,46
Détention (par assimilation)	59 547 802	4,88	59 547 802	4,55
Total Société Générale	**65 529 855**	**5,37**	**65 529 855**	**5,002**

 Ce franchissement de seuil résulte d'une réception d'actions VIVENDI détenues à titre de collatéral, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

 Le déclarant a précisé détenir, au 31 octobre 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 54 623 094 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

 - une position acheteuse sur 6 *call* listés à dénouement physique portant sur 982 900 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 20 décembre 2019 et le 18 septembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 30 € ;

 - une position acheteuse sur 7 contrats d'achat à terme portant sur 50 630 395 actions VIVENDI, dénouable jusqu'entre le 6 mai 2020 et le 3 juin 2024 ;

 - une position acheteuse sur 2 *call* option OTC à dénouement physique portant sur 1 685 299 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 20 décembre 2019 et le 3 juin 2024 à des prix unitaires par action compris entre 24,83 € et 27 € ;

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 220 710 996 actions représentant 1 309 963 946 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- une position acheteuse sur 1 *put* option OTC à dénouement physique portant sur 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 20 décembre 2019 au prix unitaire par action 16 € ; et

- une position vendeuse sur 10 *put* options listés à dénouement physique portant sur 1 324 400 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'entre le 15 novembre 2019 et le 18 septembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 26 €.

Le déclarant a précisé détenir, au 31 octobre 2019, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 4 924 708 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 1 *equity linked swaps sur panier* à dénouement en espèces portant sur 2 538 414 actions VIVENDI, exerçable le 3 février 2020 au prix unitaire par action de 24,96 € ;

- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 1 863 330 actions VIVENDI, dénouable jusqu'entre le 1er juin 2023 et le 3 juin 2024 ;

- une position acheteuse sur 2 *contracts for difference* à dénouement en espèces et portant sur 179 actions VIVENDI, sans échéance ;

- une position acheteuse sur 9 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 478 617 actions VIVENDI, exerçable le 18 novembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 24,91 et 25,46 € ;

- une position acheteuse sur 4 certificats à dénouement en espèces et portant sur 1 906 actions VIVENDI, exerçable jusqu'entre le 20 mars 2020 et le 19 juin 2020 à des prix unitaires par action compris entre 23 € et 25 € ; et

- une position acheteuse sur 3 *call option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 42 262 actions VIVENDI, exerçable le 18 novembre 2019, le 21 novembre 2019 et le 4 décembre 2019 à des prix par action compris entre 24,61 € et 26 €.